



## **Volet écrit de l'examen d'admission à la profession**

### **Procédure pour la séance de présentation du corrigé de l'évaluation foncière écrite**

#### **La demande :**

- Suite à la réception des résultats de ses évaluations à l'admission à la profession, le candidat peut faire une demande pour assister à la présentation du corrigé de l'évaluation écrite.
- Cette demande se fait par courriel : [etremblay@oagq.qc.ca](mailto:etremblay@oagq.qc.ca) avant le 22 juin 2018, 16 heures.
- Les frais administratifs de 91.98\$, taxes incluses, prévus par le Conseil d'administration de l'OAGQ doivent être acquittés pour participer à la présentation du corrigé de l'examen.

#### **La séance :**

- Seul le candidat inscrit peut assister à la présentation du corrigé.
  - Une copie du cahier d'examen et du questionnaire est remise pour consultation lors de la période de la présentation du corrigé.
  - Le corrigé de l'évaluation écrite est lu par les membres du comité des examinateurs aux candidats dûment inscrits à la séance.
  - Le comité des examinateurs ne commentera aucun pointage inscrit sur les cahiers d'examens durant la séance de présentation du corrigé.
  - La ventilation des pointages accordée à chaque question est expliquée par les membres du comité.
  - Les croquis et les plans inclus dans le corrigé peuvent être consultés par les candidats sur place.
  - À la fin de la présentation, une période de 15 minutes est accordée aux candidats pour prendre des notes.
  - La copie du cahier d'examen doit être remise aux membres du comité responsable à la fin de la séance après consultation.
  - Il est interdit de prendre des copies électroniques (ex. : photos) du cahier d'examen et du corrigé et d'enregistrer la séance de présentation du corrigé sous peine d'expulsion de la séance et de l'impossibilité de demander une révision par la suite.
- ❖ Pour une demande de révision, suivre la procédure définie à la section : **Demande de révision** qui se trouve sur le site internet de l'OAGQ dans *Formation et admission/Évaluations professionnelles/Dates importantes et Sommaire des coûts 2018*.



## **Volet oral de l'examen d'admission à la profession**

### **Procédure pour l'analyse des résultats de l'évaluation orale** (volet: travail pratique)

#### **Demande de révision seulement:**

- Suite à la réception des résultats de ses évaluations à l'admission à la profession, le candidat peut faire une demande de révision de l'évaluation orale. Cette demande se fait par écrit au secrétariat de l'OAGQ.
  - Pour une demande de révision, suivre la procédure définie à la section : **Demande de révision** qui se trouve sur le site internet de l'OAGQ dans *Formation et admission/Évaluations professionnelles/Dates importantes et Sommaire des coûts 2018*
- Les frais administratifs de 91.98\$ taxes incluses, prévus par le Conseil d'administration de l'OAGQ doivent être acquittés pour procéder à l'analyse et la révision des résultats de l'évaluation orale. (travail pratique)

#### **L'analyse des résultats :**

- Suite à votre demande, un rapport résumé (des grilles d'évaluation) sera transmis au CA de l'OAGQ expliquant les manquements spécifiques à l'évaluation demandée.
- Le rapport sera signé par le comité d'évaluation présent lors de votre évaluation et un membre du comité des examinateurs.
- Les grilles d'évaluation et le rapport ne sont pas disponibles pour consultation par le candidat.
- Le conseil d'administration de l'OAGQ prendra une décision finale à partir des documents reçus et avisera le candidat qui a fait la demande dans les délais prescrits.

Le comité des examinateurs 2018